

6.6

Placements

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Banque canadienne de l'Ouest	22 juin 2016	Alberta
Birchcliff Energy Ltd.	27 juin 2016	Alberta
First Asset U.S. Trendleaders Index ETF First Asset Canadian Buyback Index ETF First Asset U.S. Buyback Index ETF First Asset U.S. Equity Multi-Factor Index ETF First Asset Canadian Dividend Low Volatility Index ETF First Asset U.S. Tactical Sector Allocation Index ETF	27 juin 2016	Ontario
La Banque de Nouvelle-Écosse	22 juin 2016	Ontario
Suncor Énergie Inc.	23 juin 2016	Alberta
Suncor Énergie Inc.	23 juin 2016	Alberta
Tamarack Valley Energy Ltd.	24 juin 2016	Alberta

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières

agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds Clic objectif 2020 IA Clarington (parts de séries A et F)	23 juin 2016	Québec
Fonds Clic objectif 2025 IA Clarington (parts de séries A et F)		- Colombie-Britannique
Fonds Clic objectif 2030 IA Clarington (parts de séries A et F)		- Alberta
		- Saskatchewan
		- Manitoba
		- Ontario
		- Nouveau-Brunswick
		- Nouvelle-Écosse
		- Île-du-Prince-Édouard
		- Terre-Neuve et Labrador
		- Territoires du Nord-Ouest
		- Yukon
		- Nunavut
Fonds de placement immobilier BTB	22 juin 2016	Québec
		- Colombie-Britannique
		- Alberta
		- Saskatchewan
		- Manitoba
		- Ontario
		- Nouveau-Brunswick
		- Nouvelle-Écosse
		- Île-du-Prince-Édouard
		- Terre-Neuve et Labrador
Fonds de revenu actions Palos (parts de séries A et F)	23 juin 2016	Québec
		- Colombie-Britannique
		- Alberta
		- Saskatchewan
		- Manitoba
		- Ontario
		- Nouveau-Brunswick
		- Nouvelle-Écosse
		- Île-du-Prince-Édouard
		- Terre-Neuve et Labrador
Fonds IA Clarington marché monétaire (parts de séries A, B, DA, DF, F, I, L, O et X)	23 juin 2016	Québec
Fonds IA Clarington d'obligations (parts de séries A, F, I, L, O et X)		- Colombie-Britannique
Fonds IA Clarington d'obligations rendement réel		- Alberta
		- Saskatchewan
		- Manitoba
		- Ontario
		- Nouveau-Brunswick
		- Nouvelle-Écosse

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
<p>(parts de séries A, F, I, L et O)</p> <p>Fonds IA Clarington d'obligations à court terme (parts de séries A, F et I)</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
<p>Fonds IA Clarington stratégique d'obligations de sociétés (parts de séries A, E, E5, F, F5, FE, FE5, I, L, L5, O, P, P5 et T5)</p>		
<p>Fonds IA Clarington tactique d'obligations (parts de séries A, F, I, L et O)</p>		
<p>Fonds IA Clarington d'obligations de base plus (parts de séries A, E, E4, F, F4, FE, FE4, I, L, L4, O, P, P4 et T4)</p>		
<p>Fonds IA Clarington de revenu à taux variable (parts de séries A, E, E5, F, F5, FE, FE5, I, L, L5, P, P5 et T5)</p>		
<p>Fonds IA Clarington de revenu à taux variable en dollars US (parts de séries A, E, E5, F, F5, FE, FE5, L, L5, P, P5 et T5)</p>		
<p>Fonds IA Clarington Inhance PSR revenu mensuel (parts de séries E6, F6, FE, FE6, I, L6, O, P6, T6 et V)</p>		
<p>Fonds IA Clarington équilibré à revenu mensuel (parts de séries A, E, E6, F, F6, F8, I, L, L6, O, T6 et T8)</p>		
<p>Fonds IA Clarington stratégique de revenu (parts de séries A, E, E6, EX, EX6, F, F6, F8, I, L, L6, L8, O, P, P6, T6, T8 et Y)</p>		
<p>Fonds IA Clarington tactique de revenu (parts de séries A, E, E6, EX, EX6, F, F6, F8, FE, FE6, FX, FX6, FX8, I, L, L6, L8, O, P, P6, T6, T8 et X)</p>		
<p>Fonds IA Clarington d'opportunités de rendement (parts de séries A, E, E5, F, F5, FE, FE5, L, L5, P, P5 et T5)</p>		
<p>Fonds IA Clarington canadien équilibré (parts de séries A, E, E5, F, F5, FE, FE5, FX, FX5, I, L, L5, O, P, P5 et T5)</p>		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds IA Clarington ciblé équilibré (parts de séries A, E, E5, EX, EX5, F, F5, FE, FE5, I, L, L5, O, P, P5 et T5)		
Fonds IA Clarington de croissance et de revenu (parts de séries A, E, E5, F, F5, FE, FE5, L, L5, P, P5 et T5)		
Portefeuille IA Clarington Inhance PSR équilibré (parts de séries A, E, E6, F, F6, FE, FE6, I, L, L6, O et T6)		
Portefeuille IA Clarington Inhance PSR prudent (parts de séries E6, F6, FE6, L6 et T6)		
Portefeuille IA Clarington Inhance PSR croissance (parts de séries A, E, F, FE, L et V)		
Fonds IA Clarington actions canadiennes modéré (parts de séries A, F, F5, I, L, L5, O et T5)		
Fonds IA Clarington canadien de dividendes (parts de séries A, F, F6, I, T6 et X)		
Fonds IA Clarington de petites capitalisations canadiennes (parts de séries A, E, F, FE, I, L, O et P)		
Fonds IA Clarington stratégique de revenu d'actions (parts de séries A, E, E6, F, F6, I, L, L6, O, T6 et Y)		
Fonds IA Clarington mondial de croissance et de revenu (parts de séries A, E, E5, F, F5, FE, FE5, I, L, L5, P, P5 et T5)		
Fonds IA Clarington mondial tactique de revenu (parts de séries A, E, E6, F, F6, F8, FE, FE6, I, L, L6, L8, O, P, P6, T6 et T8)		
Fonds IA Clarington stratégique de croissance et de revenu américain (parts de séries A, E, E6, F, F6, FE, FE6, I, L, L6, L8, O, P, P6, T6 et T8)		
Fonds IA Clarington d'actions mondiales (parts de séries A, E, F, F6, FE, I, L, L6, O,		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
<p>P, T6 et T8)</p> <p>Fonds IA Clarington d'opportunités mondiales (parts de séries A, E, F, I, L et O)</p> <p>Fonds IA Clarington de valeur mondial (parts de séries A, E, F, F6, FE, I, L, L6, O, P et T6)</p> <p>Fonds Sarbit IA Clarington d'actions américaines (parts de séries A, E, F, F6, FE, I, L, L6, O, P et T6)</p> <p>Fonds IA Clarington américain dividendes croissance (parts de séries A, E, F, F6, FE, I, L, L6, O, P et T6)</p> <p>Fonds IA Clarington enregistré américain dividendes croissance (parts de séries A, E, F, FE, L et P)</p>		
<p>Catégorie d'actions de Fonds secteur Clarington Inc. :</p>		
<p>Catégorie IA Clarington revenu à court terme (action de série A)</p>		
<p>Catégorie IA Clarington stratégique d'obligations de sociétés (actions de séries A, E, E5, F, F5, L, L5 et T5)</p>		
<p>Catégorie IA Clarington tactique d'obligations (actions de séries A, F, F5, L, L5 et T5)</p>		
<p>Catégorie IA Clarington stratégique de revenu (actions de séries A, E, E6, F, F6, F8, L, L6, L8, T6 et T8)</p>		
<p>Catégorie IA Clarington tactique de revenu (actions de séries A, E, E6, F, F6, F8, L, L6, L8, T6 et T8)</p>		
<p>Catégorie IA Clarington canadienne équilibrée (actions de séries A, E, E5, EX, EX5, F, F5, FE, FE5, FX, FX5, L, L5, P, P5 et T5)</p>		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Catégorie IA Clarington ciblée équilibrée (actions de séries A, E, E5, F, F5, L, L5 et T5)		
Catégorie IA Clarington actions canadiennes modérée (actions de séries A, E, E5, F, F5, FE, FE5, L, L5, P, P5 et T5)		
Catégorie IA Clarington canadienne de croissance (actions de séries A, F, I et O)		
Catégorie IA Clarington d'entreprises dominantes canadiennes (actions de séries A, F, I, L et O)		
Catégorie IA Clarington de petites capitalisations canadiennes (actions de séries A, E, F, FE et P)		
Catégorie IA Clarington dividendes croissance (actions de séries A, E, E6, F, F6, F10, FE, FE6, I, L6, L10, O, P, P6, T6 et T10)		
Catégorie IA Clarington ciblée d'actions canadiennes (actions de séries A, E, E5, EX, EX5, F, F5, FE, FE5, I, L, L5, O, P, P5 et T5)		
Catégorie IA Clarington Inhance PSR actions canadiennes (actions de séries A, E, F, FE, I, L et V)		
Catégorie IA Clarington d'opportunités nord-américaines (actions de séries A, E, F, FE, I, L et P)		
Catégorie IA Clarington stratégique de revenu d'actions (actions de séries A, E, E6, F, F6, FE, FE6, L, L6, L8, P, P6, T6 et T8)		
Catégorie IA Clarington mondiale tactique de revenu (actions de séries A, F, F6, F8, L, L6, L8, T6 et T8)		
Catégorie IA Clarington d'opportunités mondiales (actions de séries A, E, EX, F, FE, L, P, T6 et T8)		
Catégorie IA Clarington Inhance PSR actions mondiales		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
<p>(actions de séries A, E, F, FE, I, L et V)</p> <p>Catégorie IA Clarington ciblée d'actions américaines (actions de séries A, E, E5, F, F5, FE, FE5, I, L, L5, O, P, P5 et T5)</p> <p>Catégorie Sarbit IA Clarington d'opportunités activistes (actions de séries A, E, F, FE, I et P)</p> <p>Catégorie Sarbit IA Clarington d'actions américaines (non couverte) (actions de séries A, E, F, F6, FE, L, L6, P et T6)</p> <p>Catégorie Prudente Distinction (actions de séries A, M et O)</p> <p>Catégorie Modérée Distinction (actions de séries A, L, LM, M et O)</p> <p>Catégorie Équilibrée Distinction (actions de séries A, L, LM, M et O)</p> <p>Catégorie Croissance Distinction (actions de séries A, L, LM, M et O)</p> <p>Catégorie Audacieuse Distinction (actions de séries A, M et O)</p>	24 juin 2016	Alberta
<p>Catégorie d'obligations avantage Canoe</p> <p>Fonds d'obligations avantage Canoe</p> <p>Fonds d'obligations de sociétés canadiennes Canoe (<i>auparavant, Fonds de rendement d'obligations canadiennes O'Leary</i>)</p> <p>Fonds de revenu à taux variable Canoe (<i>auparavant, Fonds de revenu à taux variable O'Leary</i>)</p> <p>Fonds mondial de revenu Canoe</p> <p>Catégorie mondiale de revenu Canoe</p> <p>Fonds de revenu amélioré Canoe</p> <p>Catégorie de revenu amélioré Canoe</p> <p>Fonds de rendement élevé stratégique Canoe</p> <p>Catégorie de rendement élevé stratégique Canoe</p> <p>Catégorie canadienne de revenu mensuel Canoe</p>		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Catégorie nord-américaine de revenu mensuel Canoe Fonds mondial équilibré Canoe <i>(auparavant, Fonds mondial de revenu d'infrastructure O'Leary)</i> Catégorie canadienne de répartition d'actifs Canoe Catégorie de revenu d'actions Canoe Fonds canadien de dividendes Canoe <i>(auparavant, Fonds canadien de dividendes O'Leary)</i> Catégorie américaine de revenu d'actions Canoe Catégorie mondiale de revenu d'actions Canoe Catégorie d'actions Canoe Catégorie mondiale d'occasions Canoe <i>(auparavant, Catégorie mondiale de valeur Canoe)</i> Catégorie de revenu d'énergie Canoe Catégorie de l'énergie Canoe Fonds de ressources naturelles EnerVest Ltée	22 juin 2016	Ontario
Fiducie d'argent physique Sprott	22 juin 2016	Ontario
Fonds d'actions canadiennes de base DFA Fonds vecteur d'actions canadiennes DFA Fonds d'actions américaines de base DFA Fonds vecteur d'actions américaines DFA Fonds d'actions internationales de base DFA Fonds vecteur d'actions internationales DFA Fonds mondial de titres du secteur immobilier DFA Fonds mondial de titres à revenu fixe de cinq ans DFA Fonds mondial de titres à revenu fixe de	28 juin 2016	Colombie-Britannique

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
qualité DFA Fonds mondial de crédit ciblé DFA Portefeuille mondial 40AC-60RF DFA Portefeuille mondial 50AC-50RF DFA Portefeuille mondial 60AC-40RF DFA Portefeuille mondial 70AC-30RF DFA Portefeuille mondial 80AC-20RF DFA Portefeuille mondial d'actions DFA		
Fonds de marchés émergents Dynamique	23 juin 2016	Ontario
Fonds équilibré BEUTEL GOODMAN Fonds d'actions canadiennes BEUTEL GOODMAN Fonds total d'actions mondiales BEUTEL GOODMAN Fonds concentré d'actions nord-américaines BEUTEL GOODMAN Fonds d'actions canadiennes fondamental BEUTEL GOODMAN Fonds à petite capitalisation BEUTEL GOODMAN Fonds de dividendes canadiens BEUTEL GOODMAN Fonds mondial de dividendes BEUTEL GOODMAN Fonds concentré d'actions mondiales BEUTEL GOODMAN Fonds d'actions mondiales BEUTEL GOODMAN Fonds d'actions internationales BEUTEL GOODMAN Fonds d'actions américaines BEUTEL GOODMAN Fonds revenu BEUTEL GOODMAN Fonds d'obligations à long terme BEUTEL GOODMAN Fonds actif d'obligations de provinces et d'entreprises BEUTEL GOODMAN Fonds d'obligations à court terme BEUTEL	24 juin 2016	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
GOODMAN Fonds du marché monétaire BEUTEL GOODMAN	28 juin 2016	Ontario
Portefeuille d'actions canadiennes Harmony		
Superportefeuille de croissance équilibrée Harmony		
Portefeuille de revenu fixe canadien Harmony		
Catégorie Superportefeuille de croissance équilibrée Harmony		
Portefeuille diversifié de revenu Harmony		
Superportefeuille équilibré Harmony		
Portefeuille de revenu fixe mondial Harmony		
Superportefeuille conservateur Harmony		
Portefeuille de marché monétaire Harmony		
Superportefeuille de croissance plus Harmony		
Portefeuille non traditionnel Harmony		
Catégorie Superportefeuille de croissance plus Harmony		
Portefeuille d'actions étrangères Harmony		
Superportefeuille de croissance Harmony		
Portefeuille d'actions américaines Harmony		
Catégorie Superportefeuille de croissance Harmony		
Superportefeuille de croissance maximale Harmony		
Catégorie Superportefeuille de croissance maximale Harmony		
Superportefeuille rendement Harmony		

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds de capital Goodwood	23 juin 2016	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Canadienne Impériale de Commerce	22 juin 2016	19 octobre 2015
Banque Canadienne Impériale de Commerce	22 juin 2016	19 octobre 2015
Banque Canadienne Impériale de Commerce	22 juin 2016	19 octobre 2015
Banque Canadienne Impériale de Commerce	22 juin 2016	19 octobre 2015
Banque Canadienne Impériale de Commerce	28 juin 2016	19 octobre 2015
Banque Canadienne Impériale de Commerce	28 juin 2016	19 octobre 2015
Banque Canadienne Impériale de Commerce	28 juin 2016	19 octobre 2015

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Canadienne Impériale de Commerce	28 juin 2016	19 octobre 2015
Banque Canadienne Impériale de Commerce	28 juin 2016	19 octobre 2015
Banque de Montréal	22 juin 2016	17 mai 2016
Banque de Montréal	22 juin 2016	17 mai 2016
Banque Royale du Canada	23 juin 2016	21 janvier 2016
Banque Royale du Canada	23 juin 2016	21 janvier 2016
Banque Royale du Canada	21 juin 2016	21 janvier 2016
La Banque de Nouvelle-Écosse	24 juin 2016	19 décembre 2014

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (« Règlement 45-106 ») et au *Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants* (« Règlement 45-513 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une

information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

Depuis le 1^{er} octobre 2015, l'information sur les placements avec dispense est présentée sous un nouveau format.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
29SC Ridgeview LP	2016-04-14	9 506 330 \$
Adventus Capital Partners Ltd.	2016-04-27 et 2016-04-28	272 183 \$
Adventus Realty Limited Partnership	2016-04-27 et 2016-04-28	202 \$
Adventus Realty Trust	2016-04-27 et 2016-04-28	5 164 074 \$
AMP Capital Global Infrastructure Fund (Non-EU), LP	2016-04-28	25 088 000 \$
Anadarko Petroleum Corporation	2016-03-17	66 129 414 \$
Artefacts Virtuels inc.	2016-04-26 au 2016-04-28	55 500 \$
Bayfield Pickering Limited Partnership	2016-04-04	5 714 745 \$
Bentall Kennedy Prime Canadian Property Fund Ltd.	2016-04-29	46 684 973 \$
Bright Rail Energy Inc.	2016-04-22	620 630 \$
Callon Petroleum Corporation	2016-04-25	6 743 750 \$
Citigroup Inc.	2016-04-25	71 642 000 \$
CKR Carbon Corporation	2016-05-02	503 490 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
DSAM Neutral	2016-02-01	154 323 391 \$
Exploration Fieldex inc.	2016-04-27	375 000 \$
First Mining Finance Corp.	2016-04-27	1 000 000 \$
Goldstar Minerals Inc.	2016-05-04	167 500 \$
Groupe Santé Devonian inc.	2016-05-02	20 000 \$
Honey Badger Exploration Inc.	2016-04-26	194 000 \$
Hôpital Income Trust I	2016-04-27	881 420 \$
Le Château Mont Sainte-Anne inc.	2016-05-27	185 000 \$
Les Propriétés Genius Ltée	2016-04-05	357 600 \$
Les Ressources de la Baie d'Uragold inc.	2016-05-04	28 250 \$
Les Ressources Yorbeau inc.	2016-04-20 et 2016-04-28	350 000 \$
Les Ressources Yorbeau inc.	2016-04-28	175 000 \$
Lone Star Real Estate Fund V (Bermuda), L.P.	2016-04-25	459 982 842 \$
MindBridge Analytics Inc.	2016-04-29	1 061 613 \$
N.V. Bank Nederlandse Gemeenten	2016-04-19	31 618 801 \$
NYX Gaming Group Limited	2016-04-25	10 000 000 \$
NYX Gaming Group Limited	2016-04-26	37 340 826 \$
Red Eagle Mining Corporation	2016-04-19 et 2016-04-21	11 006 387 \$
RegionalCare Hospital Partners Holdings, Inc.	2016-04-22	5 703 300 \$
Ressources Sirios inc.	2016-04-22	5 500 000 \$
Ring Energy, Inc.	2016-04-21	7 117 600 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Saint Jean Carbon Inc.	2016-04-26 et 2016-05-04	991 250 \$
SecureCare Capital Inc.	2016-04-20, 2016-04-25 et 2016-04-28	2 634 080 \$
Société en commandite Broccolini No.3	2015-07-17	5 750 000 \$
Standard Graphite Corporation	2016-04-29	360 000 \$
The Goldmans Sachs Group, Inc.	2016-04-25	43 275 321 \$
Trez Capital Prime Trust	2016-04-26	100 000 \$
Trez Capital Yield Trust US	2016-04-15 2016-04-21 et 2016-04-22	153 742 \$
Triumph Real Estate Investment Fund	2016-04-29	538 790 \$
Walton FLA Seaton Oaks Investment Corporation	2016-04-22	462 400 \$
Walton FLA Seaton Oaks LP	2016-04-22	1 511 070 \$
Western Digital Corporation	2016-04-13	116 279 280 \$
WestKam Gold Corp.	2016-04-29	1 741 425 \$

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Arrowroot Capital II, L.P.	2016-01-27	140 430 \$
Ashmore SICAV Emerging Markets Total Return Fund II	2015-01-27, 2015-04-28, 2015-07-30	79 625 \$
Ashmore SICAV Emerging Markets Total Return Fund II	2015-01-27	98 357 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Barometer Global Macro Pool	2015-01-01 au 2015-12-31	24 795 868 \$
Beach Point Access Ltd.	2015-08-01	260 940 \$
BioPharma Credit Investments IV, S.a.r.l	2015-12-16	450 225 \$
Buttonwood Horizon QP Fund LLC	2016-01-28	840 000 \$
Capital Group Emerging Markets Debt Fund (LUX)	2015-10-14, 2015-10-26, 2015-11-17, 2016-01-20	540 290 000 \$
Carlson Double Black Diamond Participation Fund Ltd.	2015-08-01	326 175 \$
Davinci Capital Alternative Income Fund	2014-12-31 au 2015-11-30	6 928 235 \$
Davinci Capital Private Debt Fund	2014-12-31 au 2015-11-30	7 721 019 \$
Davinci Capital Private Opportunities Fund	2014-12-31 au 2015-11-30	2 243 188 \$
ELM Park Credit Opportunities Fund II (Canada), L.P.	2015-12-30	10 621 260 \$
EnTrust 49 Focus Fund	2015-01-01 au 2015-09-01	7 220 288 \$
EnTrust Special Opportunities Fund III Ltd.	2015-02-02 au 2015-12-01	360 329 \$
Fonds de revenu diversifié Invico	2016-04-07	2 537 160 \$
Fonds Fiera Actions canadiennes de petite capitalisation « Core » II	2015-01-01 au 2015-12-31	11 473 614 \$
Fonds Fiera Court terme	2015-01-01 au 2015-12-31	395 952 888 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Fonds Fiera Court terme « core »	2015-01-01 au 2015-12-31	694 623 274 \$
Fonds Fiera Court terme Plus	2015-01-01 au 2015-12-31	2 252 227 002 \$
Fonds Fiera de gestion active d'encaisse	2015-01-01 au 2015-12-31	1 820 098 459 \$
Fonds Fiera de gestion d'encaisse	2015-01-01 au 2015-12-31	53 505 000 \$
Harbour Equity JV Limited Partnership	2016-04-11	665 000 \$
Investors Risk Parity Private Pool	2016-01-25 au 2016-03-30	11 107 885 \$
Kingwest Canadian Equity Portfolio	2016-04-30	25 000 \$
Kingwest High Income Portfolio	2016-02-15	50 000 \$
Kingwest High Income Portfolio	2016-04-30	57 006 \$
Kingwest US Equity Portfolio	2016-02-15	99 799 \$
Mercer International Equity Fund	2015-09-02 au 2016-03-04	14 270 469 \$
Mercer Long Term Bond Index Fund	2015-12-15	51 542 000 \$
Mercer Ultra Long Bond Fund	2015-01-05, 2015-09-06	67 534 000 \$
MWG Global Equity Growth Fund	2015-06-26 au 2015-12-31	27 075 333 \$
NexC Partners Corp.	2015-03-27, 2015-06-26, 2015-09-28, 2015-12-29	12 827 \$
Oncology Impact Fund (Cayman) Investor Ltd.	2016-04-25	5 122 720 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Ozofii Access Ltd.	2015-08-01	456 645 \$
Petershill II LP	2015-01-01 au 2015-12-31	360 300 \$
Polar Micro-Cap Fund	2016-02-11	150 000 \$
Purpose In-Kind Exchange Fund	2015-01-12 au 2015-12-23	125 889 144 \$
Romspen Mortgage Investment Fund	2016-03-14	4 609 820 \$
Romspen Mortgage Investment Fund	2016-04-01	23 002 160 \$
Romspen Mortgage Investment Fund	2016-04-15	4 235 980 \$
Sirios access Ltd.	2015-08-01	260 940 \$
UBS (Canada) American Equity Fund	2015-01-07, 2015-05-19	68 568 \$
UBS (Canada) Global Master Fund	2015-01-26 au 2015-07-21	735 000 \$
UBS (Canada) International Equity Fund	2015-05-19, 2015-08-26, 2015-10-08, 2015-11-06	87 684 \$
Upside Partnership II, L.P.	2016-03-18	2 109 575 \$
Vertex Arbitrage Fund	2015-01-31 au 2015-12-31	80 000 \$
Vertex Fund	2015-01-31 au 2015-12-31	30 000 \$
Vertex Managed Value Portfolio	2015-01-31 au 2015-12-31	112 000 \$
Weslease Income Growth Fund	2016-04-29	5 830 530 \$
York European Focus Unit Trust	2016-02-01	840 360 \$

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Birchcliff Energy Ltd.

Vu la demande présentée par Birchcliff Energy Ltd. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 20 juin 2016 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de *la Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de *la Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101, d'établir une version française des documents suivants, qui seront intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 27 juin 2016 (la « dispense demandée ») :

1. états financiers annuels audités pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 ainsi que le rapport de gestion annuel correspondant;
 2. rapport financier intermédiaire pour la période intermédiaire terminée le 31 mars 2016 ainsi que le rapport de gestion intermédiaire correspondant;
 3. notice annuelle pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015;
 4. circulaire de sollicitation de procurations datée du 16 mars 2016;
- (collectivement, les « documents visés »);

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française des documents visés soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire.

Fait à Montréal, le 22 juin 2016.

Patrick Théorêt
Directeur du financement des sociétés

Décision n°: 2016-FS-0069

Tamarack Valley Energy Ltd.

Vu la demande présentée par Tamarack Valley Energy Ltd. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 20 juin 2016 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101, d'établir une version française des documents suivants, qui seront intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 24 juin 2016 (la « dispense demandée ») :

1. états financiers annuels consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 ainsi que le rapport de gestion annuel correspondant;
2. rapport financier intermédiaire consolidé pour la période intermédiaire terminée le 31 mars 2016 ainsi que le rapport de gestion intermédiaire correspondant;
3. notice annuelle pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015;

(collectivement, les « documents visés »);

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française des documents visés soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire.

Fait à Montréal, le 22 juin 2016.

Patrick Théorêt
Directeur du financement des sociétés

Décision n°: 2016-FS-0068

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».